

# ORAN / GE PRESSEE

## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE



4-5

Loi sur l'accueil  
préscolaire

6-7

Motion  
circuits courts

8-10

Fiscalité

11

Carnet de campagne

# Agenda

février

---

15.02

Café politique à  
Chêne-Bourg  
La Bricole - 17h30-19h

25.02

Apéritif citoyen à Thônex  
Restaurant des Trois  
Communes - 17h30-19h

26.02

Café politique à Onex  
Place des Deux Eglises  
10h30-11h30

Dans le cadre de cette campagne, beaucoup de stands et de distributions de tracts sont organisées par nos sections communales. Vous pouvez les retrouver dans leur ensemble à cette adresse: <https://ge.le-centre.ch/evenements/>

---

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef  
Benoît Cerutti

Editeur Responsable  
Vincent Gillet  
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme  
Arthur Miffon  
[arthurmiffon.ch/](mailto:arthurmiffon.ch/)

---

## IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien  
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève  
T. 022 328 20 11 • [info@lecentre-ge.ch](mailto:info@lecentre-ge.ch) • <https://ge.le-centre.ch> • [facebook.com/Lecentregeneve](https://www.facebook.com/Lecentregeneve)  
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

# Edito



## Mobilisons-nous !

*Le choix que feront les Genevois en avril prochain sera crucial pour l'avenir de notre canton et de ses habitants. Pouvoir d'achat, fiscalité, transition énergétique, aménagement, logement, ou encore conciliation vie familiale et professionnelle, dans tous ces domaines, les défis n'ont jamais été aussi importants, et ce dans un contexte où les partis politiques auront été aussi peu capables de travailler ensemble pour la population.*

*Pour y répondre, nous avons urgemment besoin d'une politique du Centre qui a non seulement fait ses preuves dans l'histoire mais surtout, propose un véritable cap à notre canton.*

*C'est tout le sens des prochaines semaines : pour faire gagner nos idées et avoir une force importante au Grand Conseil, nous devons plus que jamais nous mobiliser, partout, que ce soit dans nos vies professionnelle, familiale, associative et cercles amicaux pour convaincre la population qu'après une législature marquée par une succession de crises, seul Le Centre peut ramener le canton à la sérénité, s'atteler aux grands défis. Et surtout, que nous sommes le seul vote utile pour y répondre.*

*Je compte sur vous !*

*Jacques Blondin, Président*

# Refonder la politique de la

**Le Centre propose de modifier la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) dans le but de changer de paradigme en matière de financement de l'accueil préscolaire dans le canton de Genève.**

## Une offre insuffisante

Le système de financement est aujourd'hui en échec complet du point de vue des résultats en termes de prestations offertes aux familles.

En effet, selon l'Office cantonal de la statistique, le taux d'offre général se situe à 35,6% pour les structures d'accueil préscolaire à prestation élargies ; 9,6% pour les structures à prestation restreintes et 2% pour les places d'accueil familial, soit bien loin d'une offre jugée suffisante pour notre canton.

Malgré notre Constitution, laquelle dispose que « l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins » (art. 200), et la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), laquelle dispose qu'elle a notamment comme but de « développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins » (art. 2, let. a), force est de constater que tel n'est pas le cas.

## L'échec du socialisme municipal

Cette situation n'est pas le fruit du hasard ou de circonstances exogènes au paradigme de financement choisi il y a presque trente ans.

En effet, en faisant porter l'essentiel du financement sur des places publiques et subventionnées, la politique socialiste a mis en place les conditions d'un assèchement de l'offre de places de crèches par une politique d'éviction du marché des prestataires privés tout en ne permettant pas le développement d'une offre publique et subventionnée suffisante.



Le paradigme de financement choisi par le canton repose sur le financement par objet.

Dans ce modèle, les offres d'accueil extrafamilial sont directement soutenues par les pouvoirs publics. Les contributions s'effectuent sous forme financière dans la plupart des cas. Les collectivités publiques subventionnent directement les institutions d'accueil (objet) et non les enfants/parents (sujet). Cette situation amène à réduire la concurrence sur le marché car les prestataires privés ne reçoivent aucune contribution et sont même soumis à des critères et des normes avec lesquelles ils ne peuvent pas rivaliser.

Ainsi, l'offre finit uniquement soutenue par les collectivités publiques sans l'apport de prestataires privés que les politiques de subventionnement et de municipalisation auront préalablement étranglées et évacuées de l'offre aux parents en matière d'accueil.

## Passage du financement par objet au financement par sujet

Face à l'échec du modèle de financement par objet, d'autres cantons suisses ont pris une autre voie en optant pour le financement par sujet.

Dans ce mode de financement, les parents reçoivent de l'instance de subventionnement une contribution aux frais d'accueil. Les subventions sont versées dans un but précis et uniquement pour des prestations effectivement comptabilisées.

Les instances de subventionnement déterminent l'octroi et le montant du soutien financier, idéalement sur la base d'objectifs socio-politiques. Parmi les critères largement répandus qui déterminent le montant des subventions figurent le taux d'occupation des titulaires de l'autorité parentale, leur niveau de revenu et de fortune ainsi que la taille de la famille.

Un tel système de financement par sujet a été mis en place dans de nombreux cantons alémaniques, notamment les

# petite enfance à Genève

cantons de Glaris, Lucerne, Appenzell et surtout le très peuplé canton de Berne, où le système semble avoir fait largement ses preuves depuis sa mise en place en 2019.

Ainsi, deux ans après son introduction dans la ville de Bienne, le nouveau système a permis de mettre toutes les structures d'accueil sur pied d'égalité et d'augmenter l'offre d'un tiers. Alors que la ville comptait une liste d'attente de 300 familles, celle-ci a aujourd'hui complètement disparu, l'offre couvrant complètement la demande.

Le nouveau système a également permis une meilleure mixité sociale dans les structures d'accueil.

## En quoi consisterait un financement par sujet à Genève ?

L'actuel système de financement par objet (place d'accueil) serait entièrement supprimé et substitué par un système de financement par sujet (enfants/parents) avec un système de bons de garde.

Qu'est-ce donc ? Un principe de compensation des charges encourues par les parents pour les prestations d'accueil préscolaire.

Autrement dit, nous ne financerions plus les institutions d'accueil mais bien les familles pour qu'elles puissent choisir librement le lieu d'accueil préscolaire parmi toutes les offres d'accueil présentes sur le canton, soient-elles publiques ou privées. Le système de subventionnement d'une partie des structures au détriment

d'autres comme cela existe actuellement – système qui n'a par ailleurs jamais favorisé le développement de nouvelles structures d'accueil répondant aux besoins d'une population croissante – deviendrait caduc et ferait place à une meilleure et plus saine stimulation de l'offre désormais mise en

« concurrence » par la demande et le libre choix des parents bénéficiant de cette nouvelle aide aux familles.

Ce système mettrait ainsi fin à la municipalisation des structures d'accueil qui nourrit davantage les idéologues de gauche que les intérêts des familles genevoises, toujours en attente de nouvelles structures quand la municipalisation contribue à faire couler celles qui ne souhaitent pas être en mains communales.

Avec un système plus équitable où toutes les structures se retrouveraient sur un même traitement structurel du point de vue de la loi : les structures privées pourraient enfin survivre, se développer et participer à la réponse collective au déficit de places d'accueil préscolaire en contribuant à créer une partie qui serait librement préférée par certaines familles, y compris désormais celles qui bénéficieraient de ces bons de garde et qui feraient le choix de structures privées maintenant qu'elles en auraient les moyens.

## Toute structure d'accueil concourt au bien

L'année dernière, la politique d'accueil préscolaire, sur la base des données budgétaires 2022 des communes, a représenté une charge nette de fonctionnement de 270 millions après déduction des revenus comptabilisés. A cela, s'ajoutent les près de 25 millions perçus par la fondation.

Malgré près de 300 millions de francs annuels d'argent public dans le fonctionnement, le taux d'offre à Genève stagne entre 2 et 35,6 %, selon les types d'accueil. Pour atteindre l'objectif d'une place pour un enfant, il nous faudrait donc

augmenter la charge des collectivités publiques de 600 millions de francs, soit 900 millions de charges de fonctionnement par an.

Il est par conséquent illusoire de croire que nous atteindrons cet objectif sans la présence et la contribution des crèches privées au développement des places d'accueil dans le paysage genevois. Il est même mensonger de faire croire à la population que la municipalisation sera la réponse à tout et qu'elle sera couronnée de succès.

La situation d'aujourd'hui dément cette conviction du « tout municipalisé », davantage irréflective que fructueuse. L'expérience des autres cantons démontre qu'un changement de paradigme avec des conditions favorable à l'installation et au développement de structures non obligatoirement subventionnées permet non seulement d'augmenter l'offre et la mixité sociale, comme ce fut le cas à Bienne, mais également de mettre toutes les structures d'accueil sur le même pied d'égalité, toutes fonctionnant désormais avec un même système structurel : les bons de garde.

Par conséquent, les structures privées ne sont pas nos ennemies ; avec ce nouveau paradigme, elles seront même de nouvelles forces prêtes pour contribuer à répondre au défi majeur dans notre canton depuis plusieurs dizaines d'années, celui de garantir pour toutes les familles genevoises une place d'accueil extrafamilial à l'aide du système de financement par sujet en comptant davantage sur le bon sens des familles que sur le prétendu succès de la municipalisation ou pire, le statu quo.

*Benoît Cerutti et Claudio Marques  
en collaboration avec Sébastien Desfayes  
et Patricia Bidaux, premiers signataires  
du projet de loi.*

# Consommation locale

## On ne peut comprendre et aimer que ce que l'on a appris à connaître

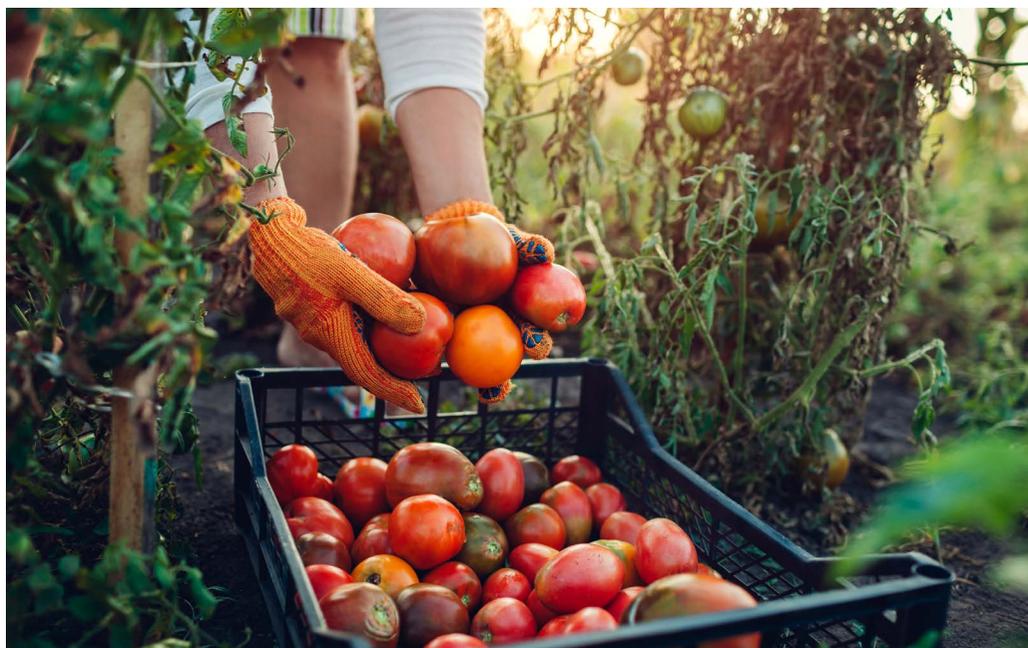
Cet adage est vrai pour la nature comme pour l'agriculture. A force d'être déraciné en ville, de vivre la vie par écran interposé, l'Homo sapiens ne sait plus d'où il vient et oublie l'origine de la substance qui le fait vivre. Ce tissu vivant qu'on appelle nature, dont l'agriculture tire sa substance, avant de l'offrir à l'être humain. Face à l'image virtuelle idéale, il est vital de se replonger dans la réalité, de se souvenir ou d'apprendre d'où vient le poulet servi en nuggets, la salade ou le fruit prédécoupé sous cellophane, le miel ou le yogourt en pot.

## Que faire pour que l'humain retrouve ses racines ?

Il faut lui donner la possibilité de retourner à la terre. Qu'il s'agisse de la tête qui doit revenir sur terre ou des pieds qui doivent à nouveau la fouler, la reconnexion bien concrète à la terre nourricière est vitale à tout être humain, connecté ou non.

Une fenêtre s'est ouverte lors de la pandémie, quand subitement l'escapade lointaine, le supermarché, le restaurant sont devenus inaccessibles. Soudain, un autre horizon s'est imposé. Il n'a jamais été fermé, juste ignoré malgré sa proximité, et l'habitant des villes a retrouvé le chemin de la campagne et en a profité. Si le marché à la ferme s'en est réjoui, la nature et les pâturages s'en sont moins bien accommodés. A trop êtreindre, la terre sauvage ou cultivée a frisé l'étouffement sous les déchets, l'Homme de la ville ayant oublié qu'en campagne le sol souffre du piétinement, les rivières sont aussi vivantes et les vaches ne sont pas des poubelles. Les plastiques et les canettes se digèrent mal, très mal, ils sont même parfois fatals. Et la fenêtre de la pandémie s'est refermée.

Dès lors que la vie a repris « comme avant », faut-il pour autant perdre notre



« arrière-pays » ? Certainement pas. La situation planétaire est toujours aussi mauvaise, si du côté viral un répit est offert, le climat nous rappelle que rien ne va plus et que rien ne peut vraiment être « comme avant », sauf à foncer droit dans le mur... de béton.

Il est toujours aussi urgent d'offrir par tous les moyens à l'être urbain les moyens d'accéder à ses racines, à son terroir et aux fruits de ce dernier.

## Faciliter la consommation des produits du terroir

Une motion du Centre, déposée en 2019, AVANT la pandémie, demandait de faciliter la consommation des produits du terroir.

Elle a été adoptée en avril 2022 par le Grand Conseil et envoyée Conseil d'État\*.

Dans sa réponse de septembre 2022, le Conseil d'État a non seulement reconnu l'importance de faciliter l'accès du consommateur aux produits du terroir mais aussi de l'améliorer par tous les moyens. Sa réponse exhaustive à la motion a montré que des voies multiples

*« Il existe une autre piste qui reste à développer, celle d'offrir au citoyen non seulement la possibilité de consommer local mais de participer aussi à la production et de devenir ainsi un vrai "consommateur". »*

existaient et que l'État entendait bien les utiliser. Citons notamment le soutien aux plateformes en ligne – via Genève terroir, Panier d'ici, etc. – la promotion via des bons du terroir – Genève Avenue –, des paniers du terroir ou encore le soutien aux fermes urbaines. Mentionnons encore le projet « edirekt » qui a pour vocation de fournir une plateforme permettant la centralisation de données « producteurs » utiles à de nombreuses applications existantes ou à venir, comme des plateformes de vente en ligne. Le Centre remercie le Conseil d'État et se réjouit des efforts déployés et démultipliés.

## Devenir consommateur

Mais il existe une autre piste qui reste à développer, celle d'offrir au citoyen non seulement la possibilité de consommer local mais de participer aussi à la production et de devenir ainsi un vrai « consommateur ». Rien de tel en effet que de se confronter à la réalité pour reconnaître que derrière l'image bucolique du paysan qui cultive sa terre et traite sa vache, il y a de vrais métiers, de vraies

# et circuits courts

compétences, de vrais produits et donc de bonnes raisons de préserver la zone et la vie agricoles.

Il faut pour cela que l'agriculteur accepte que le citoyen puisse lui aussi se frotter à la terre, la cultiver et en récolter les fruits. Au-delà des potagers urbains confinés en bacs, ce sont de vraies parcelles qui doivent pouvoir être cultivées par ceux qui le souhaitent et ils sont nombreux notamment dans les quartiers périurbains qui côtoient la zone agricole. Cet enthousiasme pour le retour à la terre nourricière s'avère d'autant plus pertinent que nous vivons une époque où la santé physique et mentale se fragilise significativement de par une mauvaise alimentation et le manque d'activité extérieure, ce qui semble encore plus pré-

*«Cet enthousiasme pour le retour à la terre nourricière s'avère d'autant plus pertinent que nous vivons une époque où la santé physique et mentale se fragilise significativement de par une mauvaise alimentation et le manque d'activité extérieure.»*

occupant quand il s'agit de jeunes enfants et adolescents. L'aspect social des activités collectives ne devrait pas non plus être négligé à l'heure où les relations et les capacités de communication directes entre êtres humains sont fragilisées par l'isolement et le tout numérique. Enfin, il s'agit aussi d'une démarche pédagogique amenant à réfléchir au réchauffement climatique, à l'alimentation, à la biodiversité et à la vie sous tous ses aspects.

Cette agriculture participative, loin d'être une aberration, est au contraire la meilleure garante de la reconnaissance et du respect réciproque, une reconnaissance et un respect dont les agriculteurs ne peuvent que sortir gagnants. Car le citoyen qui met les pieds dans la terre et la cultive apprend ainsi à connaître

les enjeux, l'influence du climat, la compétence nécessaire pour parvenir à remplir ce rôle nourricier et par-delà même à la nécessité de préserver l'agriculture et les agriculteurs.

\*Motion 2519 de Christina Meissner et cosignataires « pour une consommation locale facilitée des produits du terroir » <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02519B.pdf>

*Christina Meissner, députée*



# Le Centre met fin à une injustice fiscale

La poussée inflationniste que connaît l'Europe depuis quelques temps n'a pas épargné la Suisse, et encore moins Genève, où le coût de la vie est l'un des plus élevés du pays. Après une certaine stabilité, notre canton connaît à son tour une inflation très élevée, notamment due à la hausse des prix des matières premières et aux difficultés d'approvisionnement. Et la population paie cher cette situation, y compris dans ses impôts !

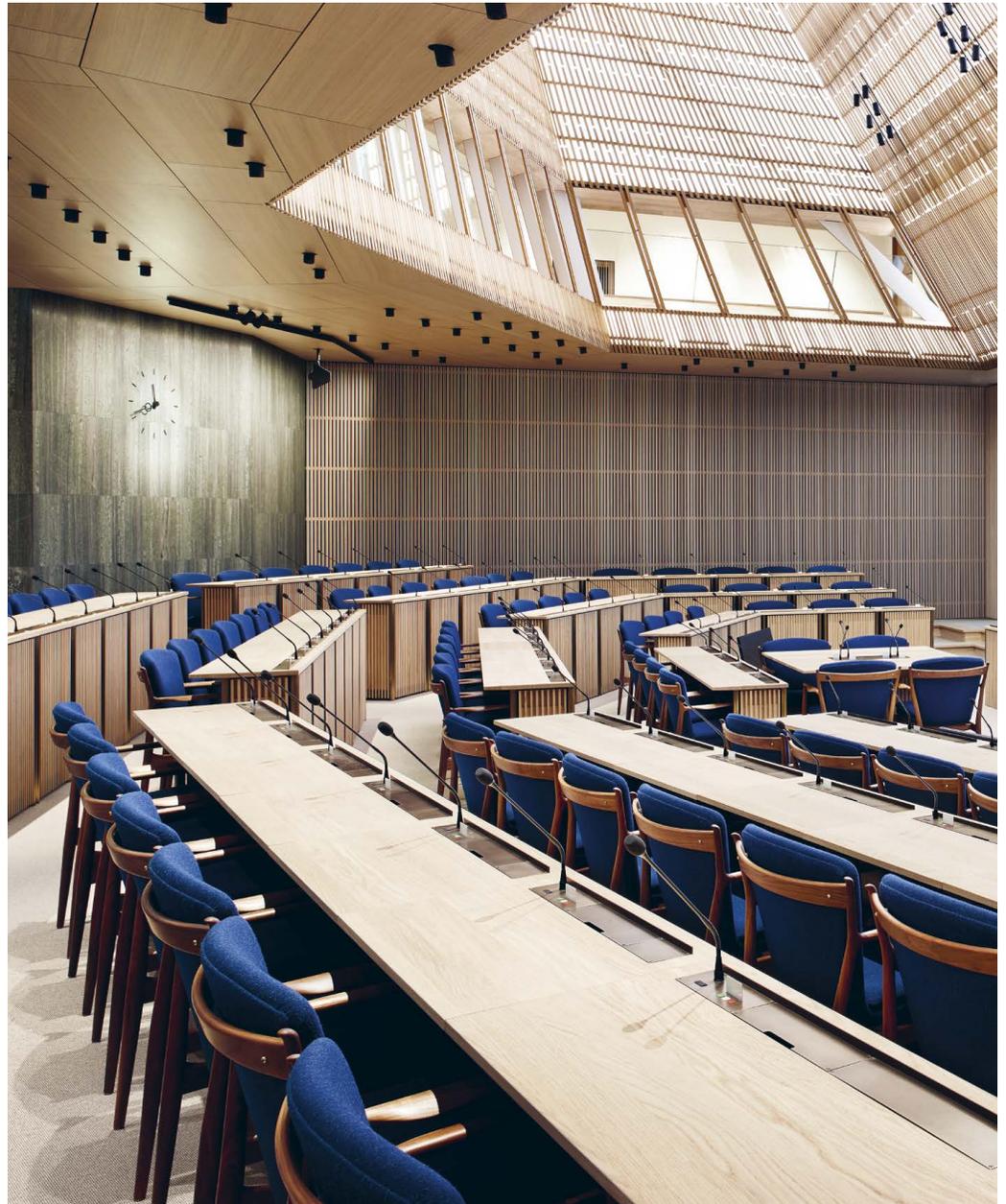
Car en effet, l'inflation possède également un effet pernicieux sur le plan fiscal. Pour rappel, en raison de la structure progressive de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la compensation du renchérissement a pour effet que, pour un même revenu réel, une personne paie, proportionnellement, davantage d'impôts. C'est la fameuse « progression à froid », comme on l'appelle, et celle-ci est plus ou moins bien compensée.

Or, si l'adaptation au renchérissement des barèmes d'impôts sur le revenu et sur la fortune est faite annuellement en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation, les déductions légales, en revanche, ne sont adaptées que tous les quatre ans, ce qui est unique en Suisse !

Face à la réduction du pouvoir d'achat qu'entraîne l'inflation actuelle, Le Centre a obtenu pour les Genevoises et les Genevois une victoire fiscale avec l'adoption à l'unanimité moins 11 abstentions aujourd'hui par le Grand Conseil d'un projet de loi déposé par le député Le Centre Sébastien Desfayes visant une imposition des personnes physiques qui

*« Désormais, comme tous les autres cantons, Genève prévoira l'adaptation annuelle des déductions fiscales prévues dans la LIPP. »*

tienne réellement compte de l'inflation. Le Centre a obtenu grâce à ce projet de loi une fiscalité plus juste pour les personnes physiques de ce canton en mettant fin à une anomalie politique comme seule Genève sait les multiplier en comparaison nationale.



Désormais, comme tous les autres cantons, Genève prévoira l'adaptation annuelle des déductions fiscales prévues dans la LIPP. Sans aucun doute que cette mesure favorable au portefeuille des Genevoises et des Genevois constituera une aide aussi nécessaire que bienvenue !

*Claudio Marques,  
assistant parlementaire*

# Pouvoir d'achat : le principal levier est la fiscalité

Avec une inflation de l'ordre de 2,5% sur un an en décembre 2022, une augmentation du prix de l'électricité de 22% au 1er janvier, et la hausse constante des primes d'assurance maladie, la classe moyenne est directement concernée par le renchérissement du coût de la vie. Sans aide de l'État, touchée par une fiscalité sur le revenu au barème à la très forte progressivité, elle subit par ailleurs depuis longtemps déjà le coût de la vie très élevé du canton de Genève. Il y a donc urgence à agir.

Le principal levier est la fiscalité. Cet automne, Le Centre a fait des propositions concrètes pour atténuer les effets de l'inflation. Il a notamment demandé l'indexation annuelle à l'inflation des déductions légales et non tous les cinq ans, comme le prévoit actuellement la loi. Cette mesure concrète permettra de limiter les effets du renchérissement du coût de la vie en la compensant entièrement.

Le Centre a également proposé d'offrir rapidement une bouffée d'air à toutes les familles genevoises, en leur proposant d'augmenter les déductions pour charge de famille de leur feuille d'impôt, dès la prochaine période fiscale. Nous proposons ainsi de relever les charges des familles de respectivement 17'000 fr. pour charge entière et 8500 pour une demi-charge.

Cependant, ces mesures ponctuelles ne pourront suffire à moyen terme. Notre canton n'échappera

pas à une refonte totale de la fiscalité des personnes physiques afin de réduire de manière globale la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne. Il s'agira d'un chantier cardinal pour la prochaine législature.

Par ailleurs, ces mesures fiscales doivent être complétées en matière sociale par l'amélioration des dispositifs d'aide pour

*«La question du pouvoir d'achat restera centrale ces prochaines années. Elle mérite une action globale et concertée avec l'ensemble des acteurs, et particulièrement les entreprises, qui jouent un rôle fondamental.»*



les bas salaires. Plutôt que de multiplier les dispositifs, comme le proposent certains,

il convient de s'assurer que les dispositifs existants parviennent déjà bien à leurs potentiels bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle Le Centre s'engage en faveur de l'automatisme de l'octroi des prestations complémentaires familiales (prestations pour les familles dont au minimum l'un des parents travaille à 90%) sur le même modèle que celui des subsides d'assurance maladie.

L'ensemble de ces mesures s'accompagnent de mesures prises au niveau fédéral, grâce au groupe du Centre, comme l'indexation complète des rentes

AVS au renchérissement du coût de la vie.

La question du pouvoir d'achat restera centrale ces prochaines années. Elle mérite une action globale et concertée avec l'ensemble des acteurs, et particulièrement les entreprises, qui jouent un rôle fondamental. Ainsi, l'augmentation des allocations familiales pour l'année 2023 n'aurait pas été possible sans elles. Le Centre s'engage pour préserver la force et le sens de l'innovation du tissu économique de notre canton, source d'emplois et de revenus. Il convient aussi ici de souligner l'importance de renforcer cette dynamique.

*Delphine Bachmann,  
Candidate du Centre au Conseil d'État*

# Voulons-nous tuer les PME ?

Chaque matin en se réveillant, la gauche se demande comment elle va pouvoir inventer un nouvel impôt... Cette fois, c'est au tour des PME de (re)passer à la caisse! Soumise à une votation populaire le 12 mars prochain, l'initiative 179 défendue par la gauche veut surtaxer les chefs d'entreprise qui perçoivent des dividendes en tant qu'actionnaires de leur SA ou de leur Sàrl.

Le bénéfice de l'entreprise est déjà taxé deux fois : une première fois, c'est l'entreprise qui paie et une deuxième fois, c'est l'actionnaire qui est imposé quand il touche des dividendes. Si, comme le veut cette initiative hors-sol, on passe de 70% à 100% des dividendes imposés, Genève sera un cas unique en Suisse, voire en Europe. N'oublions pas qu'un chef d'entreprise, que ce soit une PME ou autre, est déjà multi-taxé : impôt sur le bénéfice de son entreprise + impôt sur le capital de l'entreprise + taxe communale professionnelle + impôt sur le revenu selon son salaire + impôt sur le revenu selon ses dividendes + diverses redevances. Et là, on ne parle pas de gros actionnaires d'entreprises cotées en bourse, on parle de votre boulanger, de votre électricien, de votre fleuriste ou de votre plombier !

Genève est déjà champion suisse des impôts et pourrait même prétendre à une belle place d'honneur en Europe avec des taxations qui n'existent nulle part ailleurs dans l'OCDE, comme l'impôt sur le capital de l'entreprise. Genève n'aura bientôt plus rien à envier à nos amis Français sur le plan de la gourmandise fiscale... Ne cédon pas aux sirènes de l'obsession fiscale qui veulent nous faire croire que cette initiative ne concerne que les gros actionnaires alors qu'elle cible tous les entrepreneurs qui ont plus de 10% du capital de leur société. Les patrons de PME créent des emplois, font vivre 230'000 Genevois et ils devraient donc être punis ?...



*«On ne parle pas de gros actionnaires d'entreprises cotées en bourse, on parle de votre boulanger, de votre électricien, de votre fleuriste ou de votre plombier ! »*

Cet impôt supplémentaire est la goutte d'eau qui pourrait faire déborder le vase des PME. Si cette initiative est adoptée par le peuple genevois, il suffira de faire quelques kilomètres pour bénéficier ailleurs d'une fiscalité plus accueillante pour les entreprises. Ce risque est réel. Surtout avec les autres «gâteries fiscales» au programme des prochaines votations 2023. Réfléchissons plutôt à une diminution des impôts pour tous. Notre histoire a démontré clairement qu'une baisse des impôts n'entraîne pas un recul des recettes fiscales. Au contraire !

Xavier Magnin,  
Candidat du Centre au Conseil d'État

**Pénaliser  
les créateurs  
d'emplois ?**

**NON**

à l'initiative 179 sur la fiscalité

Votation du 12 mars

Jeunes  
du Centre  
Canton de Genève

Le Centre  
Genève

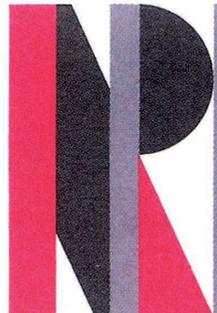
# Carnet de campagne



**IMPRIMERIE**  
  
**RIPARI** Sàrl

**Venez nous trouver,  
on va vous faire  
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex  
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12  
E-mail: [imp.ripari@bluewin.ch](mailto:imp.ripari@bluewin.ch)

  
**NICOLAS ROVINI SARL**  
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32 54 - [rovini@bluewin.ch](mailto:rovini@bluewin.ch)

  
**Barthélémy Roch**  
Gestion immobilière  
Fiduciaire

**Barthélémy Roch**  
F.I. Fides Immo Sàrl  
6, chemin du Moulin-de-Vert  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
[roch.barthelemy@bluewin.ch](mailto:roch.barthelemy@bluewin.ch)

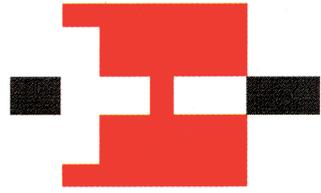
le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié  Chartre Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - [www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

  
**LOCATELLI**  
MAX ET SERGE LOCATELLI  
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 348 33 55  
[www.locatelli-electricite.ch](http://www.locatelli-electricite.ch)

Installations électriques  
courant fort et courant faible  
Dépannage - SWISSCOM Partner  
Domotique - Câblage informatique

  
**BOSSON**  
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1227 Carouge  
Tél: 022.343.89.50  
Fax: 022.343.14.41  
Mail: [info@bosson.ch](mailto:info@bosson.ch)  
Web: [www.bosson.ch](http://www.bosson.ch)

**La chaleur  
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,  
station service 24/24 et  
révision de citernes.

  
**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - [www.regiebrun.ch](http://www.regiebrun.ch)

## Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.  
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses  
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais  
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

Compte CCP: 12-3964-3  
IBAN: CH13 0900 0000 1200 3964 3  
Le Centre Genève  
Motif versement: don Le Centre Genève